



(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

Le député Maurice Tremblay et son procureur, Me Alain Morand, dans la salle d'audience.

Procès pour blessures à Desaulniers

Légitime défense invoquée par le député Tremblay

«J'ai été poussé comme s'il voulait passer ... il avait les poings levés et respirait comme une baleine. J'ai allongé le bras et je lui ai attrapé le nez»

par Maurice CLOUTIER

ARTHABASKA — Le député de Lotbinière, Maurice Tremblay, a contredit, à son procès hier, la version du président de l'Association conservatrice du comté, Robert Desaulniers, en soutenant ni plus ni moins l'avoir frappé dans le seul but de se défendre.

Le témoignage de M. Tremblay, qui est accusé de voies de fait sur la personne de M. Desaulniers, a été sans conteste le fait saillant de ce procès, pour lequel le juge Marc Dufour de la Cour des sessions de la paix rendra une décision le 14 février.

M. Tremblay avait toujours refusé de livrer sa version des faits depuis le jour de l'incident, le 24 mai dernier. Ce soir-là, M. Tremblay, qui désapprouvait une décision prise à son insu la veille par l'exécutif de l'association, concernant le paiement d'un compte, s'est rendu chez Me Desaulniers, à Daveluyville.

La discussion a été très brève et lorsque l'accusé a quitté le bureau de Me Desaulniers, ce dernier avait le nez fracturé. Depuis ce temps, Me Desaulniers soutient avoir été frappé à deux reprises par M. Tremblay.

Hier, dans une petite salle d'audience, remplie par une quarantaine de curieux, M. Tremblay a affirmé s'être présenté, bien calme, chez M. Desaulniers et avoir demandé une copie du procès-verbal de la réunion en question, sans pouvoir l'obtenir.

Puis, il lui aurait demandé une copie de la charte de l'association de comté. M. Desaulniers serait allé en faire une photocopie dans un bureau juste à côté de sien.

Geste spontané

En revenant lui donner le document, M. Desaulniers l'aurait bousculé. «J'ai été poussé comme s'il voulait passer...il avait les poings levés et respirait comme une baleine. J'ai allongé le bras et

je lui ai attrapé le nez», a expliqué à la cour M. Tremblay.

Bien qu'il a vu la victime porter ses deux mains à sa tête et se diriger vers son fauteuil, M. Tremblay a soutenu qu'il ne croyait pas avoir blessé M. Desaulniers avec son «geste spontané». Puis, il a quitté la résidence.

«Mon poing n'était pas fermé dur», a-t-il répondu, à une question du procureur de la Couronne, Me Danyelle Côté. Par ailleurs, le député, plutôt nerveux à la barre des témoins, a toujours maintenu qu'il n'était pas furieux à son arrivée au bureau de la victime, bien qu'il ait refusé de serrer la main de son vis-à-vis et de s'asseoir. En outre, il a toujours fait allusion à un seul coup.

Pour sa part, M. Desaulniers a répété la version déjà rapportée aux médias et dans sa poursuite en dommages et intérêts de 48,000\$ logée en Cour supérieure l'été dernier et dont on attend toujours des suites.

Après lui avoir demandé une copie de la charte de l'association, M. Tremblay l'aurait injurié. Me Desaulniers lui aurait alors demandé de quitter sa résidence.

«Il a alors contourné mon bureau. A ce moment, j'ai eu une crainte. J'ai posé mes mains sur l'accoudoir pour me lever. J'ai alors reçu un premier coup entre les deux yeux. J'ai porté ma main; il y avait du sang. J'ai reçu un deuxième coup sur le nez, près de l'oeil droit», a-t-il relaté, en indiquant bien au juge l'endroit des coups. La Couronne a déposé des photos montrant les blessures subies par le plaignant.

32 enfants et plusieurs parents évacués par la police

La garderie des baptistes fermée



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

par Michel MORIN
WINDSOR — L'Office des services de garde à l'enfance, assisté de policiers de la Sûreté municipale de Windsor et de la Sûreté du Québec, a procédé, hier, à l'évacuation de 32 enfants et à la fermeture de la garderie, gérée sans permis, par les membres de l'Eglise baptiste de Windsor.

L'opération s'est déroulée en matinée, peu après 11h et a impliqué une douzaine de policiers qui ont été sur les lieux pendant près de 60 minutes, temps nécessaire pour signifier aux parents les avis formels d'évacuation.

L'intervention de l'Office des services de garde, de même que de représentants de la Direction de la protection de la jeunesse et des policiers, n'a entraîné aucune résistance de la part des membres de la secte religieuse, dirigée par le pasteur Marcel Saint-Pierre.

De fait, ce dernier n'était pas sur

Aucun permis n'a jamais été demandé

A 3

les lieux et il a été impossible hier de le rejoindre, tant à Windsor, à Sherbrooke qu'à Montréal, pour obtenir ses commentaires.

A un certain moment toutefois, le frère du pasteur Marcel Saint-Pierre de l'Eglise baptiste de Windsor, Guy Saint-Pierre, s'est présenté sur les lieux. Mais il s'est plutôt dirigé vers le temple de la prière plutôt que d'aller à la garderie.

Tout au plus, quelques membres de la secte religieuse ont convergé, en cours d'opération, vers le 52 de la 4e avenue à Windsor après avoir été informés de ce qui s'y passait. Mais leur présence a été fort discrète et en aucun temps ils n'ont tenté de faire obstruction au travail des représentants de l'Office de garde à l'enfance, de même qu'aux policiers.

Outre le fort contingent des for-

ces de l'ordre, quelques journalistes ont assisté à l'opération, de même que des voisins intrigués par une telle opération.

32 enfants, 14 familles

Au total, 32 enfants et une douzaine de parents, surtout des femmes, ont été invités à quitter les lieux. En présence de leurs parents ou de membres de la secte religieuse, les enfants, issus de 14 familles, se sont d'abord dirigés dans l'église située à côté de la garderie.

Peu après, parents et enfants ont

pris place dans des voitures pour ensuite se diriger vers leur résidence personnelle.

Selon le responsable des communications à la Sûreté du Québec, René Côté, ces enfants étaient âgés de 0 à 5 ans.

A leur sortie du local servant de garderie, les enfants semblaient étonnés de voir autant de policiers et de voitures patrouilles sur les lieux.

Quant à eux, les parents n'ont pas tardé à prendre dans leurs bras les enfants et se rendre, au pas de course, dans le temple de la prière.

Les soeurs Lévesque plaident l'innocence

La drogue placée dans leurs bagages à leur insu, selon elles

ROME (AFP) — Les deux Québécoises Micheline et Laurence Lévesque, arrêtées la semaine dernière à l'aéroport de Rome en possession de 6,5 kg d'héroïne, se sont déclarées innocentes et ont affirmé que la drogue avait été placée dans leurs bagages à leur insu, a indiqué hier leur avocat commis d'office, Me Francesco Faraca.

Les deux soeurs, appréhendées à leur arrivée de New Delhi, ont fait cette déclaration jeudi dernier, lors de leur premier interrogatoire par le juge d'instruction italien chargé du dossier, Mme Sara Yano, a indiqué Me Faraca, qui assistait à l'entrevue. Cependant, le consul du Canada, M. Robert Lapointe, qui a rendu visite vendredi aux deux détenues à la prison de Rebibbia, a refusé de confirmer ces indications, s'en tenant à la réserve d'usage.

Valises subtilisées

De son côté, l'avocat n'a pas voulu préciser comment, d'après les deux voyageuses, la drogue avait été introduite dans leurs valises. Selon des rumeurs circulant à Rome, les deux soeurs auraient expliqué que deux de leurs valises avaient été subtilisées pendant une escale sur un aéroport indien, puis mystérieusement restituées, avec l'héroïne en plus.

Aux termes de la loi italienne, les personnes inculpées de possession de drogue encourrent une peine de quatre à 15 ans de prison et une amende de trois à cent millions de lires (2,400 \$ à 80,000 \$).

Cependant, au cas où des circonstances atténuantes leur seraient re-

connues, le tribunal pourrait leur infliger une peine inférieure à quatre ans de réclusion, voire se contenter d'une amende. D'un autre côté, a indiqué Me Faraca, si des circonstances aggravantes étaient retenues par la cour — telle la grande quantité de drogue transportée — la peine pourrait aller jusqu'à 20 ans de prison. Il en serait de même, s'il s'avérait que les accusées sont des récidivistes, ce qui est peu probable dans le cas des deux Canadiennes.

Conférence de presse

Par ailleurs, M. Lapointe a indiqué à l'AFP qu'il doit se rendre à la prison de Rebibbia mardi pour rendre une deuxième visite aux deux soeurs.

Bombardé d'appels téléphoniques de journalistes et de particuliers souhaitant obtenir des renseignements sur l'affaire Lévesque, le consul a annoncé qu'il pourrait donner une conférence de presse mardi après-midi. Après avoir gardé jusqu'à présent un silence total sur la position des deux femmes, M. Lapointe pourrait être autorisé par celles-ci à exposer à la presse leur version des événements qui ont conduit à leur arrestation.

bonne journée!

Stoke

Le conseil municipal reporte son achat d'ordinateur A 3

Les sports

Naslund accepte un nouveau contrat de 3 ans avec le Canadien D 1

TEMPERATURE
ENSOLEILLE: - 25 — - 16° C.
DEMAIN: BEAU D-5

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS B-6
- BANDES DESSINÉES ... C-4
- DÉCÈS C-5
- DE TOUT DE TOUS D-5
- FINANCE B-4
- PETITES ANNONCES ... C-3
- SPORTS D-1
- VIVRE EN '86 C-1

Les buts du Canadien sont très sales, il sont trois pour faire le ménage.



(Laserphoto PC)

Le premier ministre japonais, Yasuhiro Nakasone, a reçu une ovation debout de la part des membres du Sénat et de la Chambre des communes, hier, après son allocution.

Le Canada

Désarmement: Nakasone souhaite une collaboration plus étroite B 1

Enquête préliminaire des Hell's

La Couronne manque de témoins

par Jacques LEMOINE
SHERBROOKE — L'enquête préliminaire des 13 motards, qui sont inculpés du meurtre de cinq membres des Hell's Angels, a dû être ajournée avant la fin de la journée hier parce que le ministère public a manqué de témoins.

Cette procédure avait pourtant débuté avec près de 90 minutes de retard parce que le convoi cellulaire transportant les prévenus avait été impliqué dans un accident de la circulation et avait éprouvé des ennuis mécaniques.

L'enquête entrera en matinée dans sa 37e journée au vieux palais de justice de Sherbrooke.

Mandat d'arrestation

Le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a d'abord émis un mandat d'arrestation contre Ronald Aubin, un témoin de la couronne, qui n'avait pas donné signe de vie depuis mercredi.

Aubin, un mécanicien âgé de 32 ans, n'est pas revenu à la barre après que le procureur René Domingue eût présenté une motion visant à le faire déclarer défavorable

ce qui aurait eu pour effet de lui permettre de le transquestionner plutôt que de l'interroger.

Le juge Dubé avait accordé le mandat à la demande de la poursuite qui n'a pas de nouvelle de Aubin.

La cour a fini d'entendre hier un autre témoin qui avait commencé à déposer jeudi.

Quatre témoins

La poursuite a ensuite convoqué à la barre quatre témoins pendant la journée.

Il s'agit dans l'ordre de MM. Louis Brochu, âgé de 27 ans, de

Lennoxville, Jean Lemire, Yves Savoie, 33 ans, de Sherbrooke, et Claude Lavigne.

On ne peut divulguer le contenu de leur témoignage à cause d'une ordonnance de non-publication de la preuve accordée à la défense.

M. Savoie s'est assis pour témoigner parce qu'il éprouvait manifestement de la difficulté à marcher et porte d'ailleurs une canne.

Me Domingue a obtenu une ordonnance afin que que Normand Hamel et Richard Mayrand soient assignés comme témoins aujourd'hui.

Il a de plus demandé la collabo-

ration de la défense pour qu'elle puisse rejoindre MM. Guy Auclair, Jacques Emond, Charles Filteau et Richard Rousseau.

Me Domingue a expliqué que cette procédure avait pour objet d'éviter à ces témoins de perdre plusieurs jours inutilement à la porte de la salle d'audience.

Contretemps

Le convoi cellulaire transportant les 13 accusés entre le centre de la détention de la rue Parthenais à Montréal et le palais de justice de Sherbrooke a été victime de deux contretemps hier matin.

Une voiture a d'abord heurté le côté droit arrière d'un fourgon en sortant de la voie d'accès de la route 132 aboutissant sur l'autoroute 10.

Personne n'a été blessé et les dommages matériels ne sont pas importants.

Un second fourgon a ensuite perdu son silencieux sur l'autoroute 10 à la hauteur de Waterloo mais a pu continuer sa route.

Les 13 motards sont accusés d'avoir éliminé Guy "brutus" Geoffron, Laurent "l'anglais" Viau, Guy-Louis "chop" Adam, Michel "welle" Mayrand et Jean-Pierre "matt" Mathieu le 24 mars à Lennoxville.

Ils sont défendus par les criminalistes Léo-René Maranda, Jacques Bouchard et Michel Dussault.

Quatre autres individus sont en attente d'enquête en marge de cette affaire et la police en cherche encore huit qui font l'objet d'une dénonciation pour meurtres.

Une hausse de prix exagérée, maintient l'association

Le blé contribue pour 16% du coût du pain

SHERBROOKE (sl) — "C'est clair qu'on le sait qu'il y a plus que 16 p. cent de farine dans le pain. Nous, on dit que le blé contribue pour 16 p. cent du coût du pain."

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), par la voix de son porte-parole Jacques Côté, à Sherbrooke, a voulu préciser son argumentation dans le débat qui l'oppose présentement aux grandes boulangeries du Québec en rapport avec l'augmentation, hier, au prix du pain.

L'ACEF-Estrie ne conteste

pas le chiffre avancé par un boulanger sherbrookoïse, samedi, voulant que la farine représente environ 58 p. cent des ingrédients du pain. On continue cependant de qualifier d'injustifiée la hausse moyenne de 4,7 p. cent des prix du pain en vigueur depuis hier.

Puisque le coût du blé augmente d'environ 10 p. cent, soutient le porte-parole de l'ACEF-Estrie, et que son incidence sur le prix du pain est de 16 p. cent, la hausse devrait être d'un à deux cents l'unité, plutôt que 4 à 6 cents.

Ainsi, précise l'ACEF, "on reste fondamentalement pas d'accord

avec l'ampleur de la hausse". Selon l'association, les boulangers encaissent des profits supplémentaires en augmentant le prix du pain comme ils l'ont fait. Les producteurs, quant à eux, démentent formellement cette version des choses.

"Si les grosses boulangeries persistent à dire que nous n'avons pas raison, Multimarques entre autres (qui commercialise les produits Gailuron), qu'ils déposent leurs chiffres devant la Régie des marchés agricoles pour que quelqu'un de neutre tranche la question une fois pour toutes", lance Jacques Côté, de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie.

Il soutient aussi que les consommateurs québécois n'ont pas profité des baisses du prix du blé survenues au cours de l'année 1985. S'il admet que les prix étaient sensiblement identiques au début et à la fin de l'année dernière, il reproche toutefois aux compagnies de ne pas avoir fait profiter les consommateurs des fluctuations de prix survenues au cours des mois.

Selon le porte-parole de l'ACEF, le coût du blé a chuté de 20 p. cent en septembre et, argumente-t-il, les consommateurs auraient dû en bénéficier, ne serait-ce que pendant quelques semaines, avant que le prix subisse une nouvelle hausse.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Faits divers

• Autre opération Alpin

SHERBROOKE (psj) — Le succès remporté lors de l'opération Alpin du temps des Fêtes à Sherbrooke et à Fleurimont de même que le souhait exprimé par plusieurs de voir l'expérience se répéter ont amené la Police municipale à remettre ça pour la fin de semaine qui vient, à savoir les 18 et 19 janvier.

Le préventionniste Luc Baillargeon rencontrera les skieurs au mont Bellevue en avant-midi de samedi et de dimanche, de 10h00 à 13h30.

Puis en après-midi, tant samedi que dimanche, il se transportera au domaine Joly de Fleurimont pour y voir les amateurs de ski de randonnée.

Les skieurs qui le désirent pourront en profiter pour faire brûner leurs skis ou certaines pièces d'équipement.

On rappelle que tout objet buriné est inscrit dans un registre ce qui permet à la Police en cas de vol ou de perte de retracer immédiatement le propriétaire.

A ce sujet, on rapporte que deux paires de skis ont été égarées à Sherbrooke depuis le 28 décembre.

Un des paires a été réclamée samedi matin à la Police municipale tandis que celle perdue devant le bar Chez Ronnie de la rue Wellington sud, en soirée du 28 décembre, est toujours en possession de la police.

Si les skis avaient été burinés, il y a belle lurette qu'on aurait retracé le propriétaire. On peut ajouter que la paire de skis est de couleur blanc mais en ce qui concerne la longueur et la marque, la police préfère que ce soit le propriétaire qui en fasse la preuve au quartier général où il peut la réclamer.

• Il y a de l'agressivité dans l'air

Les autorités de la Police municipale de Sherbrooke ont constaté, à la lecture des rapports d'événement, qu'il y a passablement d'agressivité dans l'air depuis le début de l'année.

On rapporte pas moins de huit plaintes de voies de fait et trois plaintes pour menaces par téléphone depuis le début de l'année, c'est-à-dire en 13 jours à peine.

Avancer une explication valable de ce phénomène serait hasardeux. Il semble que certaines gens préfèrent se faire justice elles-mêmes sans en mesurer les conséquences.

Une plainte de voies de fait conduit habituellement son auteur devant la Cour et il s'agit d'un des délits les plus faciles à solutionner puisque la victime, dans la majorité des cas, connaît son agresseur.

Il s'agit d'une des façons les plus expéditives pour se mettre les

pieds dans les plats.

On ne peut mettre de dénominateur commun à ces affaires de voies de fait. Elles ne surviennent pas forcément lors de chicanes de ménage ni de rencontres dans des clubs où la boisson devient un des éléments expliquant l'échauffement des esprits et des caractères.

En fait, une affaire de voies de fait peut naître de façon aussi imprévisible que cet incident survenu dans un restaurant de centre commercial, vendredi dernier, alors qu'un client visiblement irrité par la façon désagréable avec laquelle un autre client dégustait son repas en sapant et en machouillant tout de travers.

Le client choqué s'est levé de son banc, s'est dirigé vers l'autre client et lui a administré un coup de poing sur le nez!

Voilà où l'on en est rendu dans une société où de plus en plus de gens ont les nerfs à fleur de peau...

• Etat considéré comme sérieux

Un motoneigiste reposait toujours dans un état considéré comme sérieux, hier, au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke après avoir été blessé dans un accident au cours du dernier week-end.

Christian Bessette, âgé de 25 ans et domicilié à Saint-Lambert, circulait en motoneige, dans la nuit de samedi à dimanche, sur le Chemin Légaré du Lac Lovering, dans le Canton Magog, lorsque la motoneige est venue en collision avec un véhicule stationnaire.

Le compagnon de M. Bessette, Jean-Pierre Bertrand, âgé de 24 ans et domicilié également à Saint-Lambert, en a été quitté pour des blessures mineures.

Les deux ont été transportés à

l'hôpital La Providence mais M. Bessette devait être transféré au CHUS.

Selon les informations obtenues, une première motoneige précédait celle conduite par M. Bessette et faisait voler un nuage de neige réduisant de beaucoup la visibilité. Cela expliquerait la collision contre le véhicule immobilisé le long du chemin.

L'agent François Phaneuf de la SQ de Sherbrooke a été chargé du constat de l'accident.

Il s'agissait d'une deuxième accident impliquant une motoneige en moins de cinq heures dans les alentours de Sherbrooke. Le premier accident, à Ascot Corner, avait coûté la vie à un homme d'affaires de Stoke.

• Collision ambulance-automobile

La collision d'une ambulance et d'une automobile en plein cœur de l'intersection King et Jacques-Cartier, un peu avant 11 heures du matin, hier, a causé des blessures à un ambulancier et au mari qui accompagnait son épouse clouée sur une civière à cause d'un malaise cardiaque.

L'ambulance d'une firme de Stanstead se rendait au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul pour y conduire la malade quand le véhicule d'urgence, sirène en fonction

et clignotants allumés, a entrepris la traversée de l'intersection sur un feu rouge.

Un automobiliste, n'ayant pas eu connaissance de la présence de l'ambulance pour une raison que l'on ignore, passait au même moment sur le feu vert.

Il y a eu collision dans laquelle l'équipier du conducteur de l'ambulance, M. Alain Payeur, a été blessé de même que le mari de la malade, M. Léo-Paul Lussier, tous deux de Stanstead.

Bingo
 2-500 la tribune
\$1000 A GAGNER

1er MARATHON — CARTE ROUGE
 Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 MARDI, le 14 janvier 1986:
 B-12, N-44, O-75, B-11, B-3, I-21, O-63, G-57, B-4

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

RÈGLEMENT:

- Le BINGO 2-500 consiste en deux marathons dont l'enjeu est de 500\$ chacun. S'il y a plus d'un gagnant, le montant sera divisé. Le nom du ou des gagnants seront publiés dans LA TRIBUNE. Les prix seront expédiés par courrier recommandé ou si le gagnant le désire, ils seront remis à nos bureaux.
- Ces marathons se jouent sur la carte La Tribune Toute une Equipe! (couleur rouge) et sera distribuée dans le Télé-Tribune de samedi le 11 janvier 1986.
- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra une carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés le vendredi et samedi, vous avez jusqu'au LUNDI MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de 1,000\$ en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaires peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

la tribune
 Courrier de deuxième classe
 Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélots et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

YVON DUBÉ
 Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
 Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
 Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
 Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
 Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

Au gré du vent

Les "maniaques" de la planche à voile peuvent s'en donner à cœur joie non seulement l'été, mais également durant la période hivernale. Et, quand les vents veulent bien collaborer, nombreux sont ceux qui vont faire caresser les joues par le vent glacial en arpentant le lac Memphrémagog sur leur planche à voile. Bien sûr, les vagues manquent à l'appel, mais la neige, tapée par le vent et le froid, ne manque pas...

King wellington
 RÉDIGÉ EN COLLABORATION

carinet
 Bernard Duclos, d'après ceux qui le connaissent très bien, n'est pas considéré comme un coureur rapide, un "sprinter" comme disent les commentateurs de Jeux olympiques. Mais il fallait le voir, dans les rues de Mexico, battre un record du monde sur 500 mètres. Le secret de sa performance ne s'appelait pas entraînement ou talent naturel mais turista.

Guy Forgues avait raison de prendre une année sabbatique pour s'occuper de sa petite personne et remettre son système nerveux bien en place. Après quelques mois seulement d'un nouveau régime, Guy n'a plus aucun trait tiré mais ils sont plutôt étirés et il n'a jamais eu aussi bonne et ronde mine.

Après avoir cessé de fumer depuis une douzaine de jours, Léon Paquin a gagné pas moins de quatre livres de prestance. On se demande quel sera le volume atteint dans une centaine de jours. De toute façon, le tailleur et le fournisseur de mobilier sont déjà avisés.

Demandez donc à Claude Lahaie ses impressions après avoir été pris le nez dans le lac...

Jean Biron a démontré ses talents de danseur en fin de semaine en compagnie de Patricia Fortier lors d'un concours. Dans sa tentative pour l'emporter dans la grande finale, le couple de danseurs a essuyé quelques bons coups de talon et Jean en conserve des marques éloquentes.

Léo Grondin et son épouse Céline ont été incapables de boire beaucoup de vin samedi soir.

J.A. Robert
 Fourrure

la vente de
20 à 30%
 sur toutes les
FOURRURES
 562-4006
 1084, King ouest
 Sherbrooke

La Quotidienne 680-2909

Bris de la pompe d'un puits artésien Problèmes d'eau potable à Lennoxville

■ LENNOXVILLE (YR) — Le bris de la pompe du puits artésien numéro 2, à Lennoxville, forcera les autorités municipales à des mesures d'urgence pour assurer la population de la partie Est du territoire de Lennoxville et d'une partie du Canton d'Ascot, d'un débit suffisant d'eau potable pendant la période des réparations, qui devrait durer quelques semaines.

Dans un premier temps, les membres du conseil ont songé à utiliser l'eau des sources de surface de Johnville, pour le réseau d'aqueduc.

Ces sources, qui assurent un débit assez important, ont été mises de côté par la municipalité, à cause de la présence de colibacilles dans l'eau de cette provenance. Il est clairement établi dans la résolution votée par le conseil, qu'en tel cas, la municipalité respectera strictement les recommandations du ministère de l'Environnement. Un très bas pourcentage de chlore serait ajouté à cette eau, une analyse quotidienne serait effectuée et toute l'opération serait sous la direction des ingénieurs de la ville et du ministère de l'Environnement.

La résolution du conseil précise que l'utilisation de l'eau des sources se ferait sur une base temporaire seulement, en attendant la réparation de la pompe du puits artésien numéro 2.

Malheureusement, l'installation de la station de pompage au puits artésien numéro 3, qu'a fait creuser la municipalité, n'est pas encore terminée.

Au puits artésien no 1

Les autorités municipales de Lennoxville ont fait vérifier le moteur et la pompe du puits artésien numéro un et il semble que le remplacement d'un moteur permettrait d'y puiser le surplus nécessaire d'eau potable, sans avoir à utiliser l'eau des sources de surface de Johnville. Ce travail de remise en marche du puits numéro 1 peut se faire rapidement.

C'est donc à cet endroit, selon toute vraisemblance, que sera puisée l'eau devant remplacer celle en provenance du puits numéro 2, présentement hors d'usage.

Par ailleurs, pour sauver du temps, la ville a adopté une résolution, à l'effet de transmettre les soumissions reçues pour la réparation du puits numéro 2 à ses ingénieurs et de faire effectuer les réparations à la pompe du puits numéro 2, jusqu'à concurrence de 12,480 \$, prix conforme à l'un des choix soumis par la Compagnie internationale des eaux, dans la soumission présentée au conseil.

Pour éliminer le circulation lourde sur la rue Belvidère à Lennoxville

Le conseil réclame une voie de contournement

par Yvon ROUSSEAU
■ LENNOXVILLE — Le nouveau conseil municipal de Lennoxville n'entend pas perdre de temps pour régler les problèmes aigus de circulation sur la rue Belvidère.

En effet, les membres du conseil rencontreront la ministre Monique Gagnon-Tremblay, députée de St-François à l'Assemblée nationale, pour discuter de la construction d'une voie de contournement, à

Lennoxville, visant à éliminer la circulation lourde de la rue Belvidère, une artère très achalandée. Des représentants du ministère des Transports du Québec et de Métro-Police seront aussi conviés à cette réunion, prévue pour le 27 janvier prochain.

Le projet en est encore qu'à ses débuts, mais les autorités municipales de Lennoxville voudraient bien obtenir une participation financière importante du gouvernement du Québec, dans la construction de cette voie de contournement.

Présentement, de nombreux camionneurs utilisent la rue Belvidère pour éviter de circuler avec leurs lourds véhicules sur la rue Queen et se retrouver dans une circulation allant au ralenti. La rue Belvidère est surtout utilisée pour se rendre sur la route 108, en direction de Cookshire, Bury, Lac-Mégantic et la Beauce, ainsi que pour atteindre la route 143, qui va jusqu'aux villes frontalières de Rock Island, Beebe et Stanstead.

Afin d'assurer la sécurité de

nombreux enfants, qui doivent traverser la rue Belvidère, la ville de Lennoxville assure les services de brigadiers scolaires.

Ce secteur est résidentiel et de nombreuses plaintes sont reçues à l'hôtel de ville, à cause du bruit de la circulation lourde et du danger pour la sécurité des enfants qui y demeurent.

Les autorités municipales de Lennoxville croient que la voie de contournement serait la solution à tous ces problèmes.

Achat d'un ordinateur à Stoke: décision reportée

■ STOKE (sl) — Il y avait un peu d'électricité dans l'air, hier soir, au bureau municipal de Stoke.

Les membres du conseil municipal ont reçu des mises en garde, ils se sont fait reprocher des choses, mais, à tout événement, ils n'ont pas arrêté leur décision quant à l'implantation éventuelle d'un système informatisé au bureau municipal. Le maire Fernand Morin et les autres élus ont plutôt décidé de trancher plus tard, possiblement jeudi soir, alors qu'ils auront en main toutes les données budgétaires de la municipalité pour l'année 1985.

Assistance

Quand même, une quinzaine de citoyens, alertés par le débat des derniers jours sur les retards administratifs au bureau municipal et

la possibilité qu'on y installe un système informatisé, s'étaient manifestement déplacés afin d'épier les gestes du conseil. Pour la plupart, les échanges ont toutefois été cordiaux, même si les remarques ironiques n'ont pas manqué, particulièrement à l'intention de la conseillère Monique Demers, de la part de ses collègues du conseil municipal.

C'est elle qui, la semaine dernière, a lancé publiquement ses interrogations quant à l'opportunité de doter l'administration municipale d'un "ordinateur" dont le coût, estimait-elle, varierait entre 20,000 et 24,000 \$. Elle s'inquiète de l'impact d'une telle dépense sur le compte de taxes des contribuables, en plus de soutenir qu'un système informatisé ne règlera en rien les retards enregistrés dans l'administration des affaires courantes au bureau municipal.

Finalement, on a pu apprendre, hier, que le système informatisé pourrait coûter aux environs de 17,000 \$.

Débat ouvert

C'est un citoyen de la municipalité, Pierre Turcotte, qui a ouvert le débat, une discussion qui devait finalement s'étendre sur plus d'une heure. Il se demandait si le conseil municipal, avant de s'approprier à faire un achat de cette ampleur, avait bel et bien exploré toutes les avenues.

"Des études, on en a fait à outrance, tellement qu'on devient tout mélangé avec ça", a laissé tomber le maire en guise de réponse, signalant que la municipalité étudie la question depuis deux ou trois ans déjà.

Les conseillers Lieutenant, Plan-

te, Côté et Lessard ont appuyé le premier magistrat en faisant remarquer à l'auditoire que leur décision serait avant tout guidée par la rentabilité d'un système informatisé et ses avantages pour les contribuables. On n'a pas manqué de faire remarquer que le fardeau des taxes municipales, à Stoke, n'a augmenté que de deux p. cent depuis cinq ans.

Mais c'est le maire Fernand Morin qui a pratiquement clos le débat en portant son propre jugement sur le climat qui règne au conseil municipal. "Notre gros problème ici, soutient-il, c'est qu'on n'est pas capable d'accepter de ne pas avoir raison." Sa remarque à l'intention de la conseillère Monique Demers était on ne peut plus claire. La principale intéressée l'a saisie sur bande magnétique, elle qui a enregistré tout le débat malgré le désaccord des autres élus.

Fermeture de la garderie de l'Eglise baptiste à Windsor

Jamais un permis n'a été demandé

par Michel MORIN
■ WINDSOR — Jamais l'Eglise baptiste de Windsor n'a adressé de demande à l'Office des services de garde à l'enfance pour obtenir un permis de garderie.

C'est ce qu'a déclaré, hier, Me Lucille Desjardins de l'Office des services de garde à l'enfance.

Selon Me Desjardins, responsable du dossier de l'Eglise baptiste de Windsor, l'Office des services de garde à l'enfance a ordonné l'évacuation des enfants et la fermeture immédiate du local en vertu de l'article 76 de la loi sur les services de garde à l'enfance.

Les membres de l'Eglise baptiste de Windsor exploitaient, dans notre jargon, un service de garde en garderie sans pour autant détenir de permis. L'Eglise baptiste de Windsor n'a jamais fait de demande pour avoir ce permis; donc nous avons décidé, comme la loi nous le permet, d'évacuer et de fermer le local qui servait de garderie", de confier Me Desjardins.

Accès interdit

L'Office des services de garde à l'enfance, après avoir été saisi du dossier en avril 1985, a tenté une première fois de faire une inspection de ce service de garde. Mais les deux inspecteurs de l'organisme dépêchés à l'époque sur les lieux se sont vus interdire l'accès au local par les membres de la secte religieuse, secte qui a beaucoup retenu l'attention au printemps dernier.

"Après que le reportage à l'émission Le Point eut été présenté en avril 1985, les enfants étaient plutôt gardés à la maison par les parents. Mais récemment nous avons reçu de nouvelles plaintes voulant que les enfants étaient gardés dans ce local qui servait donc de garderie. Nous avons décidé d'agir, mais en nous assurant la collaboration des policiers", d'expliquer Me Desjardins, en ajoutant que cette intervention était une première au Québec.

Récidive

Par ailleurs, les policiers présents sur les lieux s'attendent à ce que les membres de la secte religieuse réintègrent sous peu le local en question.

Si cela doit s'avérer vrai, l'Office des services de garde à l'enfance ne tardera pas à intervenir



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Une mère et son enfant quittent la garderie de l'Eglise baptiste, qui a été fermée hier avec l'assistance de policiers de la Sûreté municipale de Windsor et de la Sûreté du Québec.

de nouveau. "Nous allons voir à ce que la loi soit respectée, de maintenir Me Desjardins. Notre première préoccupation c'est la santé et le bien-être des enfants. Et pour nous assurer de cela, des poursuites pénales peuvent être entreprises con-

tre ceux qui ne respectent pas la loi." Selon les informations obtenues, une première amende variant de 500 \$ à 2,000 \$ peut être imposée contre une corporation qui ne respecte pas la loi. En cas de récidive, cette amende peut être doublée, passant de 1,000 \$ à 4,000 \$.



La fermeture de la garderie des baptistes a attiré passablement de monde: en plus des policiers et des représentants de l'Office des services de garde à l'enfance, on retrouvait également des

membres des médias et des parents qui venaient chercher leurs enfants.

(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Conditions à respecter

■ WINDSOR (MM) — L'Eglise baptiste de Windsor, comme n'importe quel organisme d'ailleurs, devra respecter certaines conditions si elle désire obtenir un permis pour opérer une garderie dans le local attenant à son temple.

Et ces normes minimales à respecter touchent notamment l'éclairage, l'hygiène et la salubrité du local, tout comme la formation du personnel.

Selon Me Lucille Desjardins, de l'Office des services de garde à l'enfance, l'Eglise baptiste de Windsor peut effectivement adresser une demande de permis.

"Et cette demande sera traitée comme toutes les autres que nous recevons. Il y a des normes minimales à respecter et l'Eglise baptiste devra les res-

pecter avant d'obtenir ce permis", de dire Me Desjardins.

Outre les exigences imposées en regard de l'aspect physique du local, l'Office des services de garde à l'enfance exige que le personnel embauché dans une garderie réponde à une formation particulière.

Education

À la garderie de l'Eglise baptiste de Windsor, les parents, en plus de garder les enfants, s'occupaient aussi de l'éducation des jeunes.

"Sur ce dernier point, nous exigeons du personnel une qualification de base. Mais lorsque l'on parle de l'éducation comme tel, cela revient au ministère de l'Éducation d'intervenir", ajoute Me Desjardins.

Aux Autobus de l'Estrie

Ca marche sur des roulettes avec les détenus

par Guylaine CHARETTE
SHERBROOKE — Depuis l'instauration du "Programme de réinsertion sociale par l'emploi pour les personnes incarcérées" chez les Autobus de l'Estrie, tout se passe comme sur des roulettes. C'est du moins l'avis du directeur général de l'endroit, M. Daniel Bouchard, qui se dit ravi de l'expérience depuis quatre mois.

En vertu d'une entente intervenue au mois d'octobre entre cette entreprise, le centre de détention de Sherbrooke et le ministère de la Justice, Autobus de l'Estrie ainsi que Mécano-Bus reçoivent des détenus qui sont rémunérés pour le travail effectué dans l'entreprise. "L'idée d'offrir la possibilité à des personnes incarcérées de venir travailler chez nous est venue tout à fait par hasard, alors que ces derniers ont aménagé l'été dernier un terrain de balle tout près de nos installations", a relaté M. Bouchard. "Je croyais qu'il s'agissait d'étudiants embauchés par une institution publique; de là est venue notre proposition au ministère de la Justice", a-t-il poursuivi.

"Les gens que nous recevons sont des jeunes intéressés à réintégrer la société dans un proche avenir. Nous ne sommes pas une maison de réhabilitation alors, nous ne nous occupons évidemment pas des cas "à problèmes". Selon le directeur général de l'entreprise de transport, "une compagnie de services et, qui plus est, en pleine expansion, a un rôle social à jouer". Accueillir des détenus a semblé aux yeux de la direction une façon pertinente de s'investir dans le milieu.

"J'ai moi-même 27 ans et je considère que j'ai été chanceux; peut-être pour cette raison ai-je envie de tendre la main aux gens de ma gé-

neration moins favorisés par la vie", a confié M. Bouchard. Au sein du personnel, la réception a été plus que satisfaisante. "Je soupçonne même que certaines amitiés se soient tissées entre des employés et des travailleurs parti-

cipant au programme et qui sont maintenant d'ex-détenus", a lancé le jeune chef d'entreprise. Au niveau de la formation, il a enregistré un intérêt marqué de la part des détenus, certains même songeraient sérieusement à s'orien-

ter vers un métier spécialisé comme le débosselage ou la peinture de véhicules. "Une certaine émulation se crée du fait que les détenus côtoient en majorité des jeunes qui ont des objectifs à atteindre, qui ont envie de réussir..."

"Dans l'avenir, il n'est pas impossible que les détenus soient invités à s'initier à des travaux plus spécialisés au niveau du système d'entretien préventif des autobus, par exemple", a laissé entendre Daniel Bouchard.

Le projet vise à former le détenu

SHERBROOKE (GC) — Même si le détenu interrogé chez Autobus de l'Estrie, participant au "Programme de réinsertion sociale par l'emploi destiné à la personne incarcérée", avait déjà possédé un garage et donc, qu'il connaissait la base du travail de débosselage proposé chez son employeur, ce projet-pilote vise notamment la formation.

Le programme, mis sur pied dans le cadre d'une entente intervenue entre la compagnie Autobus de l'Estrie, l'établissement de détention de Sherbrooke et le ministère de la Justice, a comme premier objectif de permettre à la personne incarcérée de ne pas perdre le fil des événements, de rester en contact avec l'extérieur et, ainsi, d'être mieux préparée à réintégrer la société lorsque sa sentence sera purgée.

Comme d'autres activités de loisirs, ou de type communautaire, les détenus semblent "toujours prêts" à sortir de leurs quatre murs. Quand, en plus, il s'agit d'un travail rémunéré qui permet d'acquérir des connaissances dans un domaine qui leur permettra de se donner des outils pour revenir sur le marché du travail au moment de la sortie, l'intérêt se manifeste de façon encore plus probante... C'est du moins le constat que dresse le directeur de l'établissement de détention, M. Jean-Roch Pilote.

"Le fait qu'un détenu possède déjà de l'expérience dans le domaine ou se présente une ouverture, cela ne veut pas dire qu'il ne lui reste plus rien à ap-

prendre", a précisé M. Pilote. "Les participants au programme développent le sens des responsabilités, ils apprennent à travailler en groupe."

Selon ce dernier, acquérir le goût du travail bien fait s'insère également parmi les objectifs du programme: "Apprendre à laver un autobus peut sembler simple en soi, mais, s'acquitter de sa tâche avec le souci de la perfection développe des automatismes qui seront fort utiles par la suite". Le travail rémunéré est une composante d'un ensemble plus vaste d'activités connu sous le nom de "programmes occupationnels des services correctionnels du Québec". Sous cette appellation, on regroupe l'ensemble des activités permettant entre autres à la personne incarcérée de faire certains apprentissages, d'acquiescer des habitudes de travail et d'assumer des responsabilités.

"Par ailleurs, et c'est là une des retombées positives de ces actions posées par les personnes incarcérées à l'extérieur du lieu de détention, la population est appelée à modifier son jugement, à prime abord souvent défavorable à l'égard des dé-

C'est bon pour le moral

SHERBROOKE (GC) — "Ca remonte le moral!". Telle est la première motivation d'un des détenus du l'établissement de détention de Sherbrooke, qui travaille actuellement chez Autobus de l'Estrie dans le cadre du projet-pilote que le ministère de la Justice intitule "Programme de réinsertion sociale par l'emploi destiné à la personne incarcérée".

"Avant, je travaillais plus de 12 heures par jour; avoir un poste à l'atelier de débosselage me permet de ne pas perdre l'habitude d'utiliser mes dix doigts", a noté le dernier.

Quel conseil les employés réservent-ils aux détenus, trois à l'heure actuelle? "Nous nous respectons mutuellement, nous avons même du plaisir à travailler ensemble", a confié celui qui, par exception le jour de l'entrevue, était appelé à remplacer un employé absent au département de lavage.

A 30, 35 ans, être rémunéré au tarif minimum pour quelquefois laver des autobus ne démobilise-t-il pas les détenus à qui cette tâche est confiée? Pour le participant au programme, il ne s'agit pas principalement d'argent, la question est de s'occuper à des fins utiles et, du même coup, de vivre selon une grille qui se rapproche de la réalité. "C'est long, 12 mois, à purger, travailler me donne la chance d'utiliser cette période de détention à faire quelque chose de valable", a confié celui qui, en

dépôt de sa peine, ne semble pas trop désabusé par les événements.



Daniel Bouchard

LOUEZ DE TOUT
 569-9548
LOCATION MARTINEAU
 Réparation de brodeuses et souffleuses
 Laveuse à vapeur pour tapis
 2456 ouest, rue King
 231



Pour les détenus, laver un autobus peut sembler simple, mais cela peut développer chez lui un souci de perfection.

SONY

VENTE de JANVIER

Du 15 au 25 janvier 1986

20" TELECOULEUR

649⁹⁵

KV-1965

Vidéo Beta hi-fi

20% de plus de définition d'image

Carte de membre gratuite Maxi-Vidéo

SLHF-400

\$889⁹⁵

14" TELECOULEUR

479⁹⁵

KV-1365

Idéal comme 2^e téléviseur

RADIO AM-FM DOUBLE CASSETTE

CFSW-30

149⁹⁵

CHAÎNE STEREO

SONY SONY

SYSTEME AV-270

599⁹⁵

50 WATTS

RADIO CASSETTE AM-FM STEREO

CFS-3000

149⁹⁵

INCLUANT

- Amplificateur STRAV-270
- Table tournante PSLX-220
- Cassetophone TCFX-220
- Haut-parleurs SSC-20

LE CHOIX LOGIQUE

SPEC

ELECTRONIQUE

BOIS-FRANCS ELECTRONIQUE

(VICTORIAVILLE INC.)

Le service est la base de notre commerce

830, 13e Avenue nord — Sherbrooke — 566-7333

ACCEPTÉES

Mise de côté gratuite

Heures d'ouverture
 Lundi-mardi-mercredi 9h à 17h30
 Jeudi et vendredi: 9h à 21h
 Samedi: 9h à 17h

Pour 1 million \$

Asbestos se construirait un motel industriel

par Henri RICHARD

ASBESTOS — La ville d'Asbestos pourrait imiter ses voisines comme Richmond et Windsor en entreprenant sous peu la construction d'un motel industriel évalué à près d'un million de dollars.

Selon M. André Richard, commissaire industriel de la MRC de l'Or Blanc, on devrait déposer la demande prochainement à l'Office de planification et développement du Québec et obtenir une réponse définitive au sommet de l'Or Blanc qui doit se tenir bientôt.

Pour être éligible à cette subvention de l'O.P.D.Q. qui couvre 50% de l'investissement total, la Corporation de développement de l'Or Blanc doit présenter des lettres d'intention de locataires qui occuperaient au moins 50% de l'espace disponible. Nous avons reçu aucune confirmation officielle de locataires intéressés par le projet, mais nous devons rencontrer un promoteur potentiel qui pourrait louer un espace représentant plus de la moitié de

l'établissement dans les prochains jours", de souligner M. Richard.

Ce motel industriel regrouperait des industries qui pourraient partager des coûts d'administration, de secrétariat, etc.

Asbestos

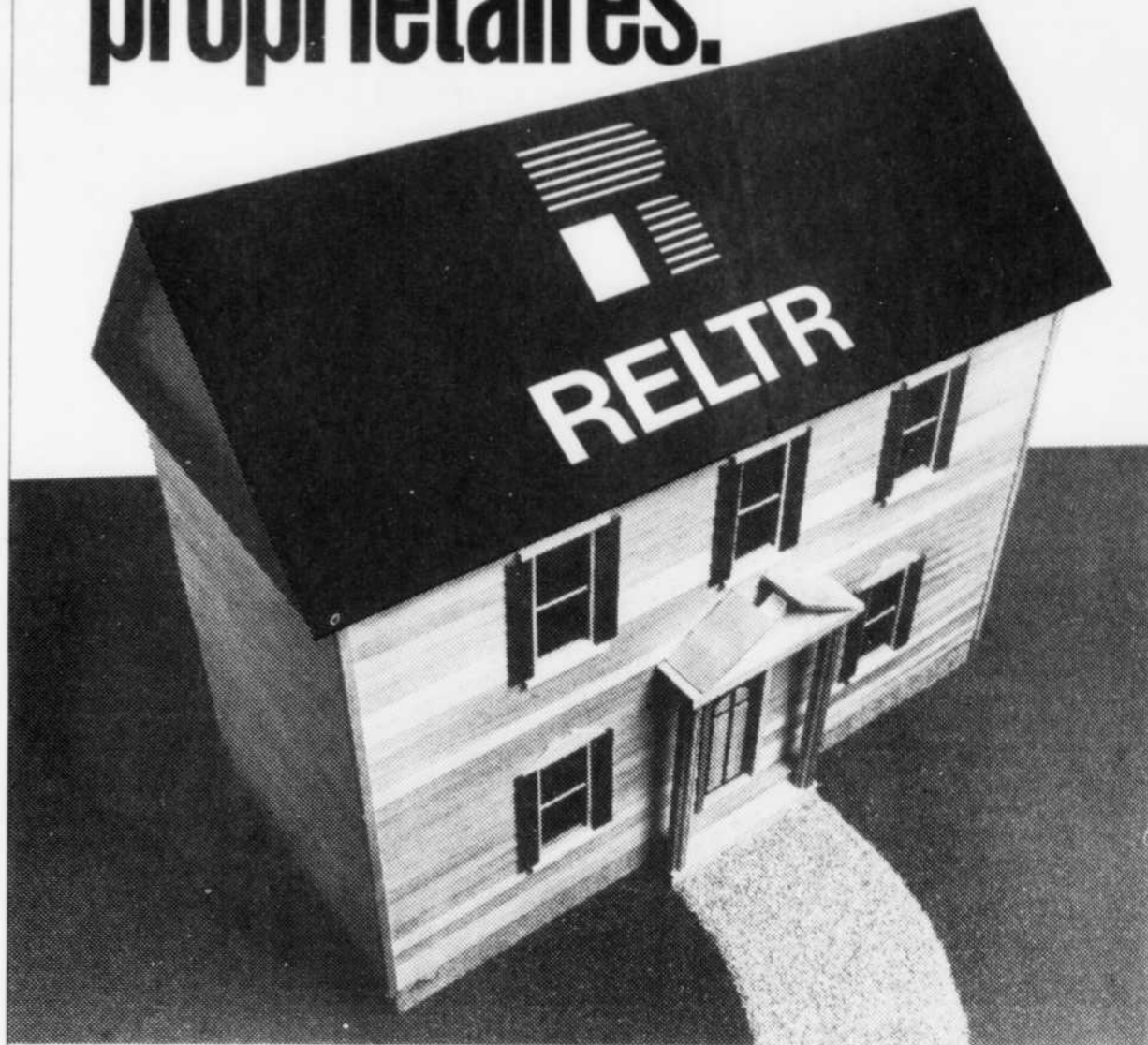
La ville d'Asbestos est très favorable au projet du motel industriel et se projette d'investir un montant important, si elle peut clarifier la légalité d'investir directement dans un tel projet. "On est à clarifier si les municipalités peuvent investir et comment de nombreuses villes ont réussi à participer financièrement à leur motel industriel. Devant une impossibilité juridique de participer directement à la réa-

lisation du projet, on pourrait offrir gratuitement des services municipaux aux entrepreneurs qui veulent s'établir", de confirmer M. Roch Fréchette, maire de la ville d'Asbestos.

On envisage actuellement l'achat de l'industrie Métal Asbestos qui est fermée depuis le début des années 80, pour l'emplacement du motel industriel. Des négociations pour une option d'achat devraient se dérouler prochainement, aux dires de M. Richard.

En cas d'échec, pour l'obtention de cette industrie abandonnée, on pourrait construire une nouvelle bâtisse qui, selon le commissaire industriel de la MRC de l'Or Blanc, ne reviendrait pas tellement plus cher. Dans ce dernier cas, la ville d'Asbestos pourrait offrir un terrain et tous les services municipaux reliés à la construction d'un motel industriel.

Le Trust Royal offre 500 \$ aux futurs propriétaires.



1. Vous voulez acheter un appartement, une maison? Profitez du nouveau Régime d'Épargne-Logement du Trust Royal (RELTR), et recevez 500 \$.

Ce compte est unique en son genre.

2. Le RELTR est un compte d'épargne spécial du Trust Royal qui rapporte des intérêts quotidiens élevés et dont le taux augmente au même rythme que votre solde. (Note: Vos fonds ne sont pas gelés. Vous pouvez les retirer n'importe quand, sans pénalité.)

3. De plus, si vous achetez une maison et que vous obtenez un prêt hypothécaire* du Trust Royal, nous doublerons vos intérêts accumulés dans votre compte RELTR jusqu'à concurrence de 500 \$.

4. Aussi simple que ça! Vous pourrez ajouter ces 500 \$ à votre premier versement, payer votre déménagement, ou en faire ce que vous voudrez : ces 500 \$ sont à vous.

5. Nous vous remettons un "Dossier du nouveau propriétaire", riche en informations sur les prêts hypothécaires, la recherche d'une maison et, bien sûr, sur le nouveau RELTR.

6. Certains établissements "parlent" de vous aider à devenir propriétaire. Le Trust Royal, lui, vous offre 500 \$.

Passez sans tarder à la succursale du Trust Royal ou de Royal LePage la plus proche.

Partenaire de votre avenir

TRUST ROYAL

* Cette offre s'applique aux prêts hypothécaires de premier rang du Trust Royal ou de Royal LePage, sous réserve des critères d'admissibilité. Maximum de 500 \$ par prêt. Le RELTR doit avoir été ouvert avant la demande de prêt hypothécaire. L'achat de la maison doit être effectué avant le 31 décembre 1990.



Lac-Mégantic songe de plus en plus à refaire son zonage

LAC-MEGANTIC (RV) — Les élus de Lac-Mégantic songent présentement à un projet de restructuration globale du plan de zonage de la municipalité à la suite de la présentation, lors d'une récente séance du conseil municipal, de deux projets controversés d'amendement au règlement.

Ce sont les projets de construction du CLSC Maria-Thibault et l'aménagement d'une auberge sur le boulevard des Vétérans qui ont soulevé les interrogations des membres du conseil. Dans le premier cas, seul l'échevin Fernand Grenier s'est prononcé contre le choix du site et, d'ailleurs, les travaux ont déjà été entrepris par le responsable du projet.

Le deuxième projet a sans doute intensifié la discussion. Le promoteur Raynald Théberge désire aménager une petite auberge dans une résidence du boulevard des Vétérans et, alors qu'il demande un amendement au règlement de zonage, les obstacles surgissent.

Une fois de plus l'échevin Fernand Grenier manifeste son désaccord en présentant une pétition signée, dit-il, par 80 pour cent des gens du secteur concerné. Les résidents se prononceraient contre le projet et contre le développement

commercial de cette zone.

Or, dans ce cas, le processus d'amendement au règlement de zonage est déjà enclenché pour ce secteur du centre-ville où on retrouve une zone commerciale, du boulevard Stearns à la rue Thibodeau. L'autre section, de la rue Thibodeau à la rue Millette, est à caractère résidentiel, même si on y retrouve plusieurs places d'affaires.

Seulement deux commerces sont conformes au règlement: Odette Fleuriste et Cadorama. Les autres, l'Écho de Frontenac, La Société Mutuelle, Urbanitek, Rodrigue Fleuriste, Dubé Équipement, ainsi qu'un bureau de professionnels, ne seraient pas conformes mais les autorités municipales ont toujours toléré leur présence.

Le projet de l'auberge se situe dans cette zone résidentielle. Le promoteur souhaiterait convertir une vaste résidence pour la transformer en auberge dotée d'un ser-

vice de restauration, un projet d'investissement évalué à 150.000 \$, sans compter les quelques emplois créés.

Devant tout le débat, le maire Jean-Guy Cloutier estime qu'il sera urgent d'entamer le processus de refonte du zonage de la Ville, d'autant plus que la situation actuelle risque d'embrouiller le développement de la municipalité. Il a clairement indiqué qu'il est en faveur du développement par tous les moyens et qu'il n'est donc pas contre le projet d'auberge. "Dans ce cas-ci, croit le maire Cloutier, il faut donner la chance à la population de se prononcer démocratiquement."

Mais, dans l'éventualité où les gens du secteur concerné par le projet se prononceraient majoritairement contre, qu'advient-il des autres commerces en place? Que fera la municipalité devant la nouvelle situation? Verrons-nous des intervenants économiques comme le Commissariat Industriel et la Chambre de Commerce locale prendre position? Ce n'est sans doute que la pointe de l'iceberg forçant la municipalité à se doter d'un plan directeur de développement.

Municipalités en bref

COATICOOK

Une rencontre entre la municipalité de Coaticook et l'Association touristique de l'Estrie aura bientôt lieu afin d'établir une stratégie de développement du parc de la gorge, a précisé le maire André Langevin.

Il subsiste certains problèmes de "rodage" aux mini-centrales et la Ville endure des pertes de revenus. Une rencontre est prévue cette semaine avec la firme d'ingénierie L.N.R. et le maire entend "mettre carte sur table".

La MRC de Coaticook a adopté

RICHMOND

La Ville de Richmond appuie la démarche de Trans-Appel auprès du Centre de planification et de développement de l'emploi afin d'obtenir une subvention pour promouvoir le transport des personnes handicapées.

La Ville accepte de participer financièrement au projet des Amis de la musique de Richmond qui consiste en l'aménagement du Centre d'art pour une somme de 5.000 \$, moyennant que ce projet soit réalisé et exécuté par cet organisme.

Le compte de la Corporation de développement économique du Val St-François au montant de 5.915 \$ représentant la participation financière de la Ville a été accepté, comme présenté par la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie, au montant de 5.076,80 \$. Ce montant représente la cotisation pour l'année en cours.

Un chèque de 1.835,56 \$ a été remis à Delaney et Associés pour la prime de la police d'assurance pour la bâtisse occupée par le Centre des loisirs de Richmond.

WINDSOR

Une soirée dansante à l'intention des jeunes âgés entre 14 et 17 ans aura lieu à l'Auberge Windsor. Christian Leblanc, le principal organisateur de cette soirée, invite donc tous les adolescents le vendredi 17 janvier.

Le CLSC du Val St-François tien-

TINGWICK

Le Club de l'âge d'or de Tingwick a reçu une subvention de 3.275 \$ dans le cadre du programme Nouveaux horizons du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est ce qu'a annoncé le député fédéral de Richmond-Wolfe, Alain Tardif.

Cette subvention permettra au

une résolution visant à recommander auprès de l'UMRCQ (Union des municipalités régionales de comté du Québec) la création d'une mutuelle d'assurance. Cette recommandation découle d'une augmentation de 40 pour cent de la prime d'assurance de la MRC, qui est passée de 600 \$ à environ 1.000 \$, a précisé M. Léo Roy, préfet.

L'usine d'assainissement des eaux devra "hiberner" puisque les travaux de finalisation reprendront seulement au printemps.

La Ville lancera un appel d'offres pour les uniformes du département de police.

Le compte de Trans-Appel, au montant de 3.109,14 \$, représentant la cotisation de la municipalité pour l'année 1986 a été accepté.

Le Centre d'Art de Richmond offre de nouveau cet hiver la possibilité à la population de la région de suivre plusieurs ateliers.

Parmi les cours offerts, l'on retrouve la danse aérobique et la danse exercice, qui débiteront dans la semaine du 20 janvier pour une durée de 10 semaines.

Egalement, un cours d'anglais d'une durée de 10 semaines figure sur la liste des ateliers ainsi que des cours de peinture dirigés par M. Mario Verdon. Ces sessions s'adressent autant aux débutants qu'aux élèves plus avancés. Les jeunes n'ont pas été oubliés et pourront suivre un atelier d'art plastique tandis que des cours de travaux manuels, incluant broderie, crochet et tricot, s'ajoutent cette année au programme des activités du Centre d'Art.

dra prochainement une clinique pour les personnes désireuses de cesser de fumer. Une soirée gratuite d'information aura lieu le mercredi 22 janvier à compter de 19h30 dans les locaux du CLSC du Val St-François à Windsor. On peut s'inscrire ou obtenir plus de renseignements en communiquant avec le CLSC.

club d'organiser un nouveau programme d'activités: soirées dansantes, sports de la raquette et du ski de fond, ainsi que des jeux extérieurs.

Ces activités se dérouleront au sous-sol de l'église et sur le terrain adjacent.

Expansion de l'usine Dubé

par Henri RICHARD

ASBESTOS — Le projet d'agrandissement de l'usine Dubé électrique inc. pourrait voir le jour avant même la tenue du Sommet de l'Or Blanc, où il avait bien figuré parmi les projets classés "majeurs".

C'est ce qu'a affirmé M. Jean-Yves Dubé, directeur général de l'industrie asbestrienne, au cours d'un entretien téléphonique. "On a déjà reçu une garantie du gouvernement fédéral qui couvrirait 25% du montant total de l'investissement de 250.000\$."

"Notre présence au Sommet de l'Or Blanc avait pour but d'accélérer le processus au niveau provincial, mais j'ai reçu dernièrement une lettre qui me confirmait que la réponse devrait venir dans les prochains jours."

Ce projet, qui nécessiterait des investissements de 250.000\$ dont la moitié proviendrait du promoteur, permettrait à l'industrie d'augmenter sa superficie à 10.000 pieds, elle qui en compte actuellement à 4.000.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce projet n'implique pas de démolition et de démarrage pour les véhicules motorisés, la compagnie Dubé électrique inc. ajouterait des étrières de frein à sa gamme de produits.

Avec ce projet d'expansion, on prévoit la création de 8 emplois permanents qui comprendraient du personnel spécialisé en électricité et mécanique.

Service de la garderie Pop-Soleil

RICHMOND (GM) — Cette année encore, la garderie Pop-Soleil offrira son Jardin d'enfants. Ce service, parrainé par la garderie, sera disponible dès le 27 janvier pour se poursuivre jusqu'à la mi-décembre.

Le Jardin d'enfants comportera trois étapes: la première consistera en un programme éducatif pour le développement global de l'enfant qui s'adressera aux jeunes âgés de 3 à 5 ans. Les enfants passeront deux périodes de deux heures par semaine à partir du 21 janvier jusqu'au 13 juin et l'inscription se fera à la garderie Pop-Soleil jusqu'au 17 janvier au coût de 30 \$ par enfant.

La deuxième étape sera consacrée aux enfants d'âge scolaire âgés entre 5 et 8 ans inclusivement et débutera au mois de mai, puis la troisième étape s'adressera aux enfants d'âge pré-scolaire débutera en septembre.

Salaires des édiles: nouveau règlement et mêmes exigences

par Gérald PRINCE

DRUMMONDVILLE - Forcés de reprendre au début le règlement sur leur hausse de salaire, les conseillers de Drummondville ont conservé le même appétit sur leurs demandes, malgré toutes les interventions dont le précédent règlement a été l'objet.

Hier en assemblée spéciale, le conseil s'est en effet voté les mêmes augmentations que celles annoncées le 6 janvier, soit 40 pour cent de hausse de traitement.

Dans le projet de règlement 1760,

il est prévu que le maire recevra 42.000 \$ cette année et les conseillers, 14.000 \$, comparativement à 30.000 \$ et 10.000 \$ l'an dernier. De plus, il y aura indexation dans les années futures.

Procédure conforme

Hier, toute la procédure a été suivie à la lettre de façon à éviter l'annulation, comme cela s'est produit pour le précédent règlement no 1743. Ainsi, en plus de déposer l'avis de motion et le projet de règlement, on a signifié qu'un avis de 21 jours serait également publié. Ce qui rendra le nouveau règlement officiellement en vigueur le 6 février,

si aucun changement ne survient.

Les deux conseillers, absents lors de la précédente séance du conseil, MM. Gilles St-Martin et Jean-Paul Généreux, ont dit approuver le règlement projeté dans le sens qu'il donnera aux conseillers des revenus raisonnables pour le travail fait comme membres du conseil. Quant au conseiller Lindor Letendre, il souligne que le revenu voté par les édiles comprend du salaire et des allocations de dépenses.

Déneigement: moins de problèmes que par les années passées à Windsor

par Claude Corriveau

WINDSOR - Même si l'hiver 85-86 nous paraît plus "neigeux" que celui de l'an dernier, il a tombé plus de neige l'an dernier. Cependant, le présent hiver occasionne plus de problèmes à cause de la fréquence des chutes de neige. En dépit de tout cela, les rues de la ville de Windsor sont en meilleure condition qu'au cours des dernières années.

Rues mieux déneigées

"J'avoue ignorer les raisons exactes, explique le Directeur des Travaux publics de la Ville de Windsor, M. Jean-Paul Collinge, mais les rues sont beaucoup mieux déneigées que par les années passées. Je crois que le contracteur (M. Marcel Leblanc) a plus de personnel et pour une raison ou une autre le service est meilleur".

Il est à souligner que M. Leblanc complète cette année la dernière année du contrat le liant à la Ville de Windsor. "Le service est meilleur et c'est ce qu'on demande", d'ajouter M. Collinge.



Même si les précipitations sont plus fréquentes cette année que l'an dernier, les rues de la Windsor sont mieux entretenues. Aucune

plainte n'a été formulée par les citoyens et on croit être en mesure de respecter les prévisions budgétaires.

(Photo La Tribune par Claude Corriveau)

On mentionne aussi qu'aucune plainte n'a été adressée concernant

l'entretien des rues depuis le début de la saison hivernale.

Côté budget, l'entretien des rues a coûté environ 105.000 \$ en 1985. Ce qui représente près de 10 pour cent de moins que les prévisions budgétaires. Cette année on semble s'acheminer vers une saison plus "coûteuse" en raison des chutes de neige plus fréquentes. "Cette année les précipitations sont plus régulières ce qui fait que le budget s'effrite rapidement, mais on a prévu les coûts et nous avons l'argent disponible", de dire le Directeur des Travaux publics.

Pour 1986, les autorités municipales ont budgété 118.000 \$. Ceci inclut les coûts de main-d'oeuvre, de la machinerie (location et contrat de M. Leblanc) ainsi que le sable et le calcium épanché dans les rues. Il faut toutefois préciser que les coûts réels sont plus élevés que les coûts relatifs budgétés. L'utilisation des équipements appartenant à la municipalité ne sont comptabilisés dans cette partie du budget municipal.

Lors d'une tempête de neige, six employés, rémunérés par la municipalité, s'affairent aux travaux de déneigement. A cela il faut ajouter la location de deux ou trois camions selon l'importance des précipitations.

Tempête: 3.000 \$

"Une bonne tempête de neige, c'est-à-dire six pouces au plus, coûte environ 3.000 \$. Ces montants défraient les coûts de main-d'oeuvre, de sable et calcium ainsi que la location de camions pour le transport de la neige", précise Jean-Paul Collinge.

La Ville de Windsor a récemment fait la location d'un système de radio-mobile afin d'être constamment en contact avec M. Marcel Leblanc qui ne voit qu'à l'ouverture des rues. L'autre partie de l'opération de déneigement est effectuée par la municipalité. "Nous n'avons pas encore pu expérimenter notre système de communication pendant une tempête mais je crois que cela aidera beaucoup à mieux coordonner les travaux afin de les rendre plus efficaces", note le Directeur des Travaux publics.

Vente de l'édifice Bellevue à des intérêts privés: une grave erreur

— Denis Rousseau

par Pierre SÉVIGNY

THETFORD-MINES - La vente du complexe Bellevue à des intérêts privés constituerait une grave erreur de la part des dirigeants de la ville de Thetford-Mines.

Voilà, en substance, le commentaire émis à La Tribune par le président de la Société économique de la région de l'Amiante (SERA), Denis Rousseau, quant aux démarches entreprises récemment par la compagnie régionale à capital de risque Poly-Actions, pour se porter acquéreur de cette vaste bâtisse de quelque 225.000 pieds carrés.

Au mois de mai 1984, la corporation municipale de Thetford-Mines



Denis Rousseau

était devenue propriétaire du bâtiment et du terrain, d'une superficie de 3 millions de pieds carrés, à la suite d'une entente avec la Banque Fédérale de Développement et la municipalité de Thetford-Sud. Elle avait alors déboursé une somme de l'ordre de 450.000 \$.

Or, au cours des dernières semaines, les dirigeants de Poly-Actions ont fait connaître leur intérêt au regard de cette bâtisse, qui pourrait accueillir certains de leurs projets

industriels. Mais, pour le Comité exécutif de la SERA, cette possible vente de Bellevue à des intérêts privés risque de compromettre le travail visant à faire de ce bâtiment un véritable moyen de promotion industrielle.

M. Rousseau et le directeur général de la SERA, René Thivierge, soutiennent que Bellevue est actuellement la seule bâtisse de la région qui corresponde parfaitement bien à la définition d'un incubateur industriel. D'ailleurs, à cet effet, des démarches ont déjà été entreprises pour aménager un bloc de services, ce qui serait de nature à favoriser l'implantation de certaines PME chez Bellevue.

M. Thivierge affirme que la vente de Bellevue à des intérêts privés pourrait également entraîner de regrettables retards dans l'implantation de nouvelles entreprises dans la région. A ce sujet, il précise que cinq dossiers sont sur le point d'aboutir, notamment grâce aux services communs qui seront offerts par l'incubateur. "Mais, où se logeront-ils si Bellevue est vendue? Surtout qu'aucune autre bâtisse disponible n'est assez grande pour les accueillir," de préciser le directeur général de la SERA.

Pour le président Rousseau, la position du Comité exécutif de la SERA se veut une opposition de principe. "Nous n'avons rien contre Poly-Actions mais contre la vente d'une bâtisse qui a pour but de promouvoir les intérêts de la collectivité."

C'est pourquoi la SERA entend faire toutes les pressions nécessaires pour inciter les dirigeants municipaux à refuser la vente du complexe Bellevue.

Le conseil de Stanstead refuse toujours la réintégration d'un ex-pompier

STANSTEAD (MD) - Les autorités municipales de Stanstead se refusent toujours à la réintégration d'un ancien pompier volontaire au sein du service d'incendie.

L'ex-pompier de Stanstead, qui a eu des démêlés avec la justice et qui ne faisait plus partie de ce département, tente depuis plusieurs mois de faire partie à nouveau des pompiers volontaires de Stanstead. L'affaire a eu des rebondissement lors de la dernière réunion du conseil, alors que l'ancien pompier est venu devant les membres du conseil demander sa réintégration. Le conseil maintient son refus.

Motifs

Le conseil base sa décision sur le

fait que les pompiers volontaires auraient majoritairement refusé de voir l'ex-pompier parmi eux.

Selon le maire Peter Beasse, le conseil n'en veut aucunement à l'individu, mais il met en cause la confiance vis-à-vis l'ensemble des citoyens que le conseil représente.

L'affaire serait loin d'être terminée puisqu'il a été question de la Commission des droits de la personne, de même que de consultations avec un conseiller juridique représentant l'ex-pompier. Pour l'instant, plusieurs personnes sont indisposées face à cette situation qui vient d'être rendue publique.

C'est le conseiller Gilles Courtemanche qui est en charge de ce dossier et il était absent lors de la dernière réunion.

Un journal communautaire à Ascot-Corner

ASCOT-CORNER (YR) - La municipalité d'Ascot Corner possède maintenant son journal communautaire, qui doit être publié huit fois l'an.

Plusieurs organismes, dont le conseil municipal, se sont regroupés, en vue de la publication de cet organe d'information, destiné à la population. Les autres organismes qui assument une chronique sont l'AFEAS, l'Age d'or, le Comité d'école, la Corporation des loisirs, le Comité d'initiation sacramentelle, le Comité d'éducation chrétienne, les Louveteaux, le Club Optimiste et le Club de tennis sur table.

Première édition

La première édition vient de sortir des presses étudiantes du CEGEP et elle doit être distribuée au cours des prochains jours. Hier soir, le lancement officiel de ce média d'information a eu lieu au cours d'une brève cérémonie, à l'hôtel de ville d'Ascot Corner.

M. Jean-Claude L'Espérance, conseiller et responsable de la municipalité sur le comité du journal, a déclaré que les contribuables ont droit à l'information relative à ce qui se passe à Ascot-Corner et que le conseil et les autres organismes arriveront ainsi à se rapprocher des citoyens et à impliquer ces derniers un peu plus, au niveau de l'action.

Mieux informer

"Les gens assistent en très petit nombre aux réunions du conseil municipal", de mentionner M. L'Espérance, à titre d'exemple. "Nous voyons les contribuables seulement quand ils ont un problème spécifique à régler, situation qui prévaut dans à peu près toutes les municipalités", poursuivit-il. "En informant davantage les citoyens, dit-il encore, nous croyons que ces derniers s'impliqueront davantage dans la vie de la communauté".

Ainsi, par le biais du journal communautaire, les autorités municipales ont instauré une boîte aux questions, dont les réponses seront publiées dans l'édition suivante. Publié sur format de lettre, le journal communautaire doit tendre à s'autofinancer. La première édition a été financée en partie par la municipalité et par des commanditaires, pour le reste. La première édition compte 21 pages.

"Le besoin d'un journal communautaire, voulant établir des com-

munications dans les deux sens, avec la population, avait été souligné par résolution, au Sommet des

loisirs de la municipalité, à l'été 1985", de préciser M. L'Espérance. "Le journal veut aussi servir de

lien entre les différents organismes de la municipalité", de poursuivre le conseiller municipal.



Plusieurs personnalités ont assisté au lancement du journal communautaire d'Ascot-Corner. Dans l'ordre habituel, MM. Florian Thériault et Yves Théroix, conseillers; M. Jean-

Claude L'Espérance, responsable de l'implantation du journal, le maire M. Jacques Langlois; MM. Lionel Viens et Gilles Talbot, conseillers.

(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Festival de la motoneige: des mesures pour loger les visiteurs

VALCOURT (GB) - A l'occasion du Festival international de la motoneige de Valcourt, des milliers de visiteurs afflueront de tous les coins du Canada et des Etats-Unis pour participer à l'événement. Aussi, un problème d'hébergement peut se poser. A la lumière des années passées, les organisateurs se sont préparés à recevoir les quelque 25.000 visiteurs attendus durant les trois jours du Festival, les 7, 8, 9 février.

Des chambres d'hôtels, de motels et d'auberges sont ainsi disponibles en quantité dans les quatre villes satellites, soit Drummondville,

Sherbrooke, Granby et Magog, à des prix très accessibles. A Valcourt, l'hébergement est disponible dans les écoles et gymnase et également dans les familles de Valcourt et de la région, qui accueillent les visiteurs tout en leur offrant le petit déjeuner pour un coût modique.

Sur le site du Festival, un parc de maisons mobiles et de caravanes recevra les visiteurs et leur fournira les services nécessaires.

Pour ceux qui se déplaceront en motoneige, un stationnement avec gardien de sécurité sera ouvert en

tout temps durant le Festival à proximité de la Place internationale. Un stationnement sera aussi disponible à la piste du Grand Prix St-Laurent. Et pour ceux qui logeront dans les villes voisines, les organisateurs de l'événement ont prévu un service de navette par autobus, les samedi et dimanche en matinée et en soirée.

Les personnes désireuses d'obtenir de plus amples renseignements sur les services offerts peuvent communiquer avec le secrétariat du Festival de la motoneige à Valcourt.

Rapport canado-américain sur les pluies acides dénoncé

SHERBROOKE - En dénonçant le rapport canado-américain présentée la semaine dernière par les émissaires Bill Davis, du Canada, et Drew Lewis, des Etats-Unis, l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides exhorte le premier ministre canadien Brian Mulroney de traiter cette question environnementale en priorité, le 18 mars prochain, lors de sa rencontre avec le président américain Ronald Reagan.

"Il se doit de faire comprendre à monsieur Reagan qu'aucune entente sur le libre-échange économique n'est admissible tant que le libre-échange des polluants n'est pas éliminé", écrit André Bélisle, le président de l'A.Q.L.P.A.

Le groupe reproche en outre au rapport présenté par MM. Davis et Lewis de retarder de cinq ans l'application de mesures rigoureuses afin de réduire de moitié les émissions polluantes. Selon l'association, il faudrait que les Etats-Unis investissent 30 milliards \$ sur une période de cinq ans et non, comme le recommande le rapport, seulement 5 milliards \$ d'ici cinq ans pour étudier de nouvelles tech-

positif: "les Américains reconnaissent la dimension continentale du problème et par le fait même leur responsabilité pour une grande partie des dommages causés au Canada". "Malheureusement, ajoute le président de l'A.Q.L.P.A., ils refusent encore d'en assumer les conséquences sous prétexte que les technologies actuelles coûtent trop chères."

Les rencontres seront à nouveau animées par Mme Marie Rhéaume, une éducatrice d'expérience, elle-même mère d'enfants en bas âge. Elles auront lieu dans les locaux de la garderie Pop-Soleil à Richmond et débuteront le mercredi 29 janvier à 19h30. Pour information et inscription, communiquez avec Mme Céline Dion au CLSC de Richmond.

lectuels; leur sexualité, la discipline; les jeux; la télévision, les habitudes de repas; l'autonomie, les fétiches; la rivalité entre frère et sœur; la famille monoparentale, etc.

Causes

Les maladies cardiaques et le cancer sont les principales causes de décès.

Reproches

Le groupe reproche en outre au rapport présenté par MM. Davis et Lewis de retarder de cinq ans l'application de mesures rigoureuses afin de réduire de moitié les émissions polluantes.

Selon l'association, il faudrait que les Etats-Unis investissent 30 milliards \$ sur une période de cinq ans et non, comme le recommande le rapport, seulement 5 milliards \$ d'ici cinq ans pour étudier de nouvelles tech-



René Ouellette

Le Président de CIMO F.M. et CJRS A.M., Monsieur Claude Boulard a le plaisir d'annoncer officiellement la nomination de Monsieur René Ouellette au titre de Directeur des Relations Publiques de Diffusion CIMO Inc. et de C.J.R.S. Radio-Média Inc. Monsieur Ouellette a travaillé pendant plus de dix ans en tant que directeur de la Station de Radio C.J.R.S. en 1967. Il avait de plus participé à de nombreuses émissions de télévision à Télé 7 à l'époque. René avait été appelé de CKVL en février 1985 par Claude Boulard pour occuper un poste de confiance dans son organisation.

René Ouellette est entré en fonction comme Directeur des Relations Publiques des deux postes le 1er janvier 1986. Ses bureaux seront situés à CJRS. Félicitations.



**La
publicité
ça laisse
des
traces...**

**avec La Tribune...
on laisse une bonne impression!**

Contrat de 35 millions \$ à Lemay-Vican

par Maurice CLOUTIER

VICTORIAVILLE — Les compagnies Lemay-Vican de Victoriaville et Hervé Pomerleau de Saint-Georges-de-Beauce ont obtenu un contrat de 35 000 000 \$ du gouvernement du Gabon.

La nouvelle a été confirmée, hier, par le vice-président de la firme victorivilloise, M. Denis Tremblay, à la suite de l'annonce officielle du projet par le gouvernement gabonais lors de la visite de la ministre canadienne des Relations extérieures, Mme Monique Veniza, dans ce pays d'Afrique.

Par ailleurs, la Société d'expansion des exportations (SEE), une société canadienne, participe au financement d'une partie du projet totalisant 40 000 000 \$.

10 étages à Libreville

Les deux entreprises ont reçu le mandat de construire un immense édifice de 13 000 mètres carrés, sur dix étages, à Libreville, au

Gabon. L'édifice, qui doit être livré à la fin de 1987, abritera les bureaux du ministère des Affaires étrangères.

Très heureux de l'obtention du contrat, M. Tremblay a précisé que plusieurs travailleurs québécois trouveront un emploi sur cet immense chantier.

L'obtention d'un contrat de grande importance avait été présumée, peu avant Noël, lorsque l'ambassadeur du Gabon au Canada avait effectué une visite éclair dans la région des Bois-Francis.

Il s'agit d'un deuxième gros contrat en Afrique en peu de temps pour la firme Lemay-Vican. Le précédent, au montant de 20 000 000 \$, est au Congo.

Adolescent de 17 ans avec le butin du vol

DRUMMONDVILLE (GP) — Un adolescent de 17 ans, qui camouflait le butin d'un vol sous son manteau, a été intercepté par la police de Drummondville vers 4h, hier matin.

Les patrouilleurs ont vite constaté que le jeune homme présentait des signes d'embonpoint plus importants que ne le laissait imaginer sa figure. De plus, un outil de cambriolage dépassait d'une poche de son manteau.

Il n'en fallait pas plus aux limiers pour arrêter le jeune homme et constater qu'il portait avec lui la petite caisse du bar la Bastille qu'il venait présumément de cambrioler. A l'intérieur du coffre se trouvaient les recettes de la soirée: environ 500 \$.

15 000 \$ volés

DRUMMONDVILLE (GP) — Un important vol par effraction a été commis en fin de semaine dans une maison privée de Saint-Germain, près de Drummondville.

Selon les rares informations obtenues, des individus seraient entrés dans une maison et auraient vidé de son contenu un coffre contenant pour environ 15 000 \$ d'argent et de bijoux.

Le nom, ni l'adresse des victimes du vol n'ont été dévoilés. L'enquête, entreprise par la Sûreté du Québec, sous la responsabilité de l'agent Paul Rancourt, n'avait abouti hier à aucune arrestation encore.

Hold-up raté

par Yvon ROUSSEAU
ULVERTON — Deux malfaiteurs sont activement recherchés par la Sûreté du Québec, relativement à une tentative de vol dans un dépanneur d'Ulverton.

La SQ possède un excellent signalement des malfaiteurs. Armés de revolvers, ces derniers se sont présentés au Dépanneur Pouliot, d'Ulverton, aux environs de 21h, samedi soir, mais ils ont quitté les lieux en toute vitesse, sans demander leurs restes.

En effet, le propriétaire du dépanneur, M. Magella Pouliot, 59 ans, en voyant rentrer les deux individus armés, s'est retiré par la porte arrière, pour ensuite revenir armé d'un fusil de calibre 12. Voyant que leur victime était bien déterminée à défendre ses biens, les deux individus ont fait volte-face et ils ont pris la fuite en automobile.

M. Pouliot est sorti à l'extérieur de son établissement commercial, à la poursuite des bandits, et il a fait feu en direction de l'automobile, qui s'éloignait.

Les deux malfaiteurs ne portaient pas de cagoules au moment d'entrer dans le magasin, ce qui a permis à M. Pouliot de faire une excellente description des deux individus.

Des agents du détachement de Richmond de la Sûreté du Québec se sont rendus sur les lieux, afin d'effectuer les premières constatations, puis, par la suite, l'enquête a été confiée à l'agent Lauzon, du Bureau des enquêtes criminelles de la division de l'Estrie de la Sûreté du Québec.

L'enquête se poursuit et des arrestations sont à prévoir, d'ici peu, selon les policiers.

Annexion d'une partie de Coleraine à Thetford-Sud

Le ministre Bourbeau appelé à trancher dans l'épineuse affaire

par Pierre SÉVIGNY

THETFORD-SUD — C'est définitivement le ministre des Affaires municipales, André Bourbeau, qui aura à trancher dans le dossier d'annexion d'une partie du territoire de Coleraine à Thetford-Sud.

Une cinquantaine de propriétaires des rangs A et C de Coleraine ont récemment déposé une requête à cet effet. Or, les élus des deux corporations municipales concernées ne s'entendent pas, ayant adopté des résolutions contraires. D'une part, ceux de Coleraine s'opposent au projet alors que les dirigeants de Thetford-Sud acceptent la demande des citoyens. En outre, le Conseil des maires de la MRC de l'Amiante a refusé de s'impliquer dans le dossier en raison des positions opposées des deux municipalités concernées et aussi par le fait que le projet d'annexion n'affecte pas les démarches relatives à la préparation du schéma d'aménagement.

Le maire Lorenzo Saint-Cyr de Thetford-Sud précise que ce sont les contribuables du Chemin de l'aé-

roport (route 267) qui ont amorcé les démarches et non pas sa corporation. Tout en acceptant la demande des citoyens, Thetford-Sud se réserve le droit de charger aux résidents de la partie annexée une taxe de secteur couvrant les redevances que la municipalité aura à rembourser à Coleraine. "Nous voulons qu'ils soient au courant immédiatement au regard de nos intentions face à la redevance que nous au-

rons à payer à Coleraine, si le projet est accepté."

Mais, encore là, c'est le ministre Bourbeau qui aura à statuer quant au montant dû. En effet, en raison d'interprétations différentes, les élus des deux municipalités présentent des chiffres qui ne concordent pas. Ainsi, Coleraine prétend que la partie inhérente des rangs A et C au service de la dette se chiffrent à 0,71 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable pour l'année 1986 alors que Thetford-Sud soutient qu'il s'agit plutôt de 0,51 \$.

D'autre part, M. Saint-Cyr affirme que plusieurs autres éléments importants seront à vérifier dans le

cadre de ce projet. Actuellement, la route 267 sépare les territoires des deux localités. Le maire de Thetford-Sud voudrait bien savoir si l'entretien de cette route sera toujours à la charge du ministère des Transports, une fois qu'elle traversera une seule municipalité. Selon lui, il faut également considérer les coûts relatifs à l'entretien du tronçon situé entre le club Aramis et le quartier Mitchell ainsi que des lumières longeant ce secteur.

En somme, les édiles de Thetford-Sud sont disposés à agrandir le territoire de la municipalité alors que ceux de Coleraine refusent un morcellement.

Les citoyens toujours d'accord

COLERAINE (PS) — Les citoyens des rangs A et C de Coleraine sont toujours favorables au projet d'annexion de leur territoire à Thetford-Sud et ce, bien que cette dernière municipalité se propose éventuellement de décréter une taxe de secteur pour couvrir les redevances qu'elle aura à rembourser à Coleraine.

Porte-parole du groupe qui a déposé récemment la requête en annexion, André Latulippe soutient que les contribuables concernés entendent faire toutes les représentations possibles auprès du ministre des Affaires municipales, André Bourbeau, non seulement pour justifier le bien fondé de leur requête mais également pour démontrer qu'ils n'ont pas à déboursier pour des services qu'ils n'ont jamais obtenus.

"Les édiles ont beau faire des spéculations sur de possibles redevances, nous sommes d'avis qu'il serait illogique de verser une compensation tout simplement parce que nous voulons annexer notre territoire à une municipalité qui, elle, serait vraiment en mesure de nous assurer des services," d'opiner M.

Latulippe. Ce dernier répète qu'il n'a pas à payer pour des services dont le secteur ne bénéficie pas.

Il précise que Coleraine n'a pas de taxe sectorielle et qu'elle impose donc à tous ses contribuables les fardeaux pour les services d'égout et d'égout et de traitement des eaux. Ce qui, pour M. Latulippe, constitue un non-sens.

Mais, tient-il à préciser, l'important pour les résidents des rangs A et C vient du fait qu'il n'existe aucun lien direct avec la municipalité de Coleraine. "Pour nous rendre dans le chef-lieu, il nous faut passer par Thetford-Sud, Thetford-Mines et Black-Lake." Il affirme que les citoyens du Chemin de l'aéroport (route 267) se prévalent des services municipaux, scolaires ou autres dans l'agglomération de Thetford.

"Géographiquement et logiquement, nous sommes tous orientés vers Thetford. Et nous voulons nous annexer à Thetford-Sud du fait que cette localité possède déjà un secteur rural comme le nôtre, ce qui n'est pas le cas pour Thetford-Mines."

M. Latulippe précise qu'aucun des quelque 50 citoyens concernés ne fait participer ses enfants aux loisirs de Coleraine. "Nous allons à Coleraine une fois par année, pour payer nos taxes."

Selon M. Latulippe, ce sont ces raisons qui ont incité les résidents des rangs A et C à entreprendre les démarches d'annexion et à s'opposer au "versement des éventuelles redevances. Néanmoins, il soutient que ces contribuables seraient disposés à accepter de payer la surtaxe de 0,15 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable durant encore quatre ans, soit le temps nécessaire à Coleraine pour rembourser les taxes payées en trop par les compagnies minières, suite au réajustement à la baisse de leur évaluation foncière.



Lorenzo Saint-Cyr

LE MIRACLE HYUNDAI SE POURSUIT

VOICI L'EXCEL. SPECTACULAIRE À TOUT POINT DE VUE.

Regardez-la bien. Le toit, le profil, l'avant, l'arrière. C'est une création signée Giugiaro. Le maître italien du design a réussi un autre chef-d'oeuvre: la nouvelle et sensationnelle Hyundai Excel. Une voiture sportive à hayon levant, qui fera la joie des gens actifs. L'Excel fournit des performances exaltantes, une excellente économie de carburant et une foule de caractéristiques standard. En résumé, elle donne un nouveau sens au mot «valeur». Bientôt, vous en saurez plus sur cette beauté. D'ici là, son élégance parle d'elle-même.

HYUNDAI EXCEL. LE SENS DES VALEURS.



Les deux rétroviseurs extérieurs télécommandés font partie de l'équipement standard.



L'empattement large de l'Excel assure une plus grande stabilité routière.